

Annulation d une vente immobilière

Par **missthe**, le **11/04/2019** à **15:47**

bonjour,

nous avons prévu de signer le 16 avril prochain l acquisition d un appartement à usage locatif. Nous venons d être informés le 08 avril de travaux votés en AG le 9 février 2019 qui vont mettre deux escaliers devant notre appartement et les charges mensuelles ont triplés. Le compromis a été signé le 31 janvier 2019.

Sommes nous en droit d annuler cette vente ?

Merci

Cordialement